

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : 2024-057

EN DATE DU : 18 NOVEMBRE 2024

RESSOURCES HUMAINES : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE AU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille vingt quatre, le dix-huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Linard-Malval, selon convocation le 12/11/2024, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

Monsieur Michel POIRIER a été désigné Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (22) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger, AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, DARVENNE Céline, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, MARSALEIX Guy, MOULIN Éveline, PILAT Hélène, POIRIER Michel, POLLI Martine, ROUSSILLAT Florence, THEVENET Didier.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (4) : Madame et Messieurs

Philippe CHAVANT donne pouvoir à Jean-François GENEVOIS, Philippe GUETAT donne pouvoir à Florence ROUSSILLAT, Pierre GUYOT donne pouvoir à Michel LABESSE, Roger LANGLOIS donne pouvoir à Moïse DAUDON

ECXUSÉS (1) : Monsieur

MOREAU ADRIEN

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	22	26	26	26	0

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Afin de permettre l'avancement au grade supérieur auquel un agent administratif de de la CCPCM peut prétendre à compter du 1^{er} janvier 2025, soit l'avancement suivant :

→ adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à adjoint administratif principal 1^{ère} classe,

Le Président propose à l'assemblée :

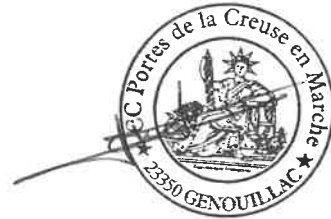
- La création de cet emploi permanent à **temps complet 35 heures** ;
- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des **ADJOINTS ADMINISTRATIFS PRINCIPAUX DE 1^{ERE} CLASSE, relevant de la catégorie C** ;
- La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné ;
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- **VALIDE** la création de cet emploi au tableau des effectifs à partir du 1^{er} janvier 2025.
- **INSCRIT** au budget les crédits nécessaires.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président,**

Guy MARSALEIX



**Le secrétaire de séance
Michel POIRIER**

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le